

LA RONDE DES VIGNOBLES 2023

ART. 1

• L'association La Ronde des Vignobles organise LA RONDE DES VIGNOBLES le 7 octobre 2023 départ à 14H30. Cette épreuve pédestre vous permettra de découvrir de façon festive et sportive le magnifique terroir viticole de Cuers.

Au programme : une boucle de 11km très accessible sillonnant les domaines et les coteaux de vignes, animations au cœur des châteaux, dégustations de vins et de produits régionaux, musique avec orchestres...

Nous attendons 100% des participants déguisés ! Pas d'objectif de résultat ou de classement, **on court pour la fête et le plaisir avant tout ! Pour information, il n'y aura pas de récompenses liées au classement. Mais juste un tirage au sort.**

ART. 2

Le départ et l'arrivée de la course aura lieu du centre de CUERS, puis se déroulent sur le Domaine de LA TOUR L'EVÊQUE, le Domaine TURENNE, le Domaine PEIRECEDES.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.

ART. 3

• Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.

• Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Pour les Randonneur, ils peuvent participer à l'épreuve en marchant et déclarent être en condition physique pour participer à une randonnée de 11km.

ART. 4

• Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».

• Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.

• Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

• Un poste de ravitaillement sera placé sur la zone d'arrivée.

ART. 5

- Les épreuves sont ouvertes aux marcheurs et coureurs (ses) licencié(e)s et non licencié(e)s.
- Des contrôles peuvent être effectués durant les épreuves afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité des courses.

LA RONDE DES VIGNOBLES EN COURANT : • La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course à pied en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course (voir Art.6 pour précisions). Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.

Tout coureur (se) participe à l'épreuve sous sa propre et exclusive responsabilité.

LA RONDE DES VIGNOBLES EN MARCHANT : Les participants s'engageant sur la randonnée de la Ronde des Vignobles n'auront pas besoin d'un certificat médical. Ils s'engagent à ne pas courir mais de parcourir le parcours en marchant. Ils déclarent être en bonne condition physique et apte à la pratique de la marche pédestre en nature.

ART. 6

TARIFS 2023 :

IL EST POSSIBLE DE S'INSCRIRE UNIQUEMENT SUR INTERNET:

- Par internet sur le site chronosports.fr

Attention course limitée à 1500 dossards

Tarifs Individuels:

24€ jusqu'au 24 septembre 2023

28€ après cette date dans la limite des dossards disponibles (1500)

Tarifs Groupes:

Constituez votre groupe !

Minimum 10 personnes

200€/ 10 personnes minimum jusqu'au 27/09/2023- 20€ par personnes supplémentaires

PAS D'INSCRIPTION DE GROUPE POSSIBLE APRES LE 27/09/23

LES INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

- Les licenciés FFA « athlé compétition », « athlé santé », « athlé running », « athlé entreprise », « athlé découverte » et « pass running » qui s'inscrivent individuellement ou en binôme doivent fournir leur copie de licence.
- Les licenciés d'une autre fédération sportive doivent fournir un certificat médical de non contre indication « à la pratique de la course à pied en compétition » ou « à la pratique de l'athlétisme en compétition ». Les mineurs doivent également avoir l'autorisation parentale.
- Les non licenciés fournissent un certificat médical de non contre indication « à la pratique de la course à pied en compétition » ou « à la pratique de l'athlétisme en compétition ». Les mineurs doivent également avoir l'autorisation parentale.

RANDONNEE : Les participants s'engageant sur la randonnée de la Ronde des Vignobles n'auront pas besoin d'un certificat médical. Ils s'engagent à ne pas courir mais de parcourir le parcours en marchant. Ils déclarent être en bonne condition physique et apte à la pratique de la marche pédestre en nature.

• La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription n'est validée avant la réception des pièces justifiant (Pièces jointes) l'existence d'un certificat médical à jour (photocopie licence sportive ou certificat médical), de la carte de séjour ou de résident.

• **Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.**

ART. 7

• Les dossards et tee shirt sont à retirer le samedi 7 octobre 2023 à partir de 9h30 et cela jusqu'à 14h00 centre ville de CUERS.

ART. 8

- Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- De même les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à ou provoqué par toute personne non inscrite, courant avec un dossard qu'elle s'est procuré frauduleusement.
- Aucun remboursement ne sera effectué après l'engagement d'un participant.

ART. 9

- Le jury est sous l'autorité d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.
- Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé.

ART. 10

• Les accompagnateurs ou suiveurs (marcheurs ou cyclistes) sont interdits sur les parcours sans le port d'un dossard de l'organisation.

ART. 11

11km

• Tous les participants recevront une bouteille de vin souvenir de l'épreuve et pourront déguster les produits du terroir présentés.

PAS DE PODIUM !

LA RONDE DES VIGNOBLES SE COURT POUR LE PLAISIR ET POUR LA FETE !

- Des lots seront tirés au sort parmi tous les participants
- Tous les inscrits auront une chance de remporter ces beaux lots.

ART. 12

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la Ronde des Vignobles, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ART. 13

Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Évènement (Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder à aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,

2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le larondedesvignobles.com site. Concernant le site de l'Évènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom son numéro de dossard ainsi que sa région.

Images de l'Évènement : Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

DONNEES PERSONNELLES : De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après «les Données») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, nous vous invitons à lire attentivement les dispositions suivantes :

Vous reconnaissez que tout utilisateur de l'application de suivie live ou d'internet est susceptible de pouvoir suivre les participants à l'Évènement en renseignant leur nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

A l'issue de l'Évènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Évènement. Vos résultats sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos noms et prénoms dans les classements, c'est possible, mais cette action fera obligatoirement l'objet d'une déclaration à la FFA, et est définitivement irréversible pour toutes vos courses FFA à venir.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à LA RONDE DES VIGNOBLES 694

Rte des Veys, 83390 CUERS en amont de l'Évènement et au plus tard 20 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

ART. 14

- Le Compte rendu presse paraîtra dans l'édition du VAR MATIN du dimanche 8 octobre 2023

ART. 15

ATTENTION ! DEGUSTATION AVEC MODERATION SUR LE PARCOURS.

- Les organisateurs de la RONDE DES VIGNOBLES vous rappellent que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et vous invitent à déguster avec modération.

ART. 16

COVID-19

Nous nous adapterons à la réglementation en vigueur si besoin.

En cas d'évolution négative de la **covid-19** et dans **le cas où nous devrions annuler l'épreuve**, nous reporterons votre engagement sur l'édition 2024.

Aucun remboursement dans le cas où l'épreuve a lieu. Quelque soit la raison.

ART. 17

TOUS LES PARTICIPANTS A LA RONDE DES VIGNOBLES ACCEPTENT LE REGLEMENT DE L'EPREUVE DANS SON INTEGRALITE.